

# Les inégalités de genre liées au logement

en Région de Bruxelles-Capitale

Synthèse de l'étude d'analyse sur le genre et le logement  
Mai 2023



BRUXELLES LOGEMENT  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



# Sommaire

<b>Préface</b> .....	<b>4</b>	<b>3. Résultats de la phase quantitative</b> .....	<b>13</b>
<b>1. Méthodologie</b> .....	<b>5</b>	<b>3.1. Accès à la propriété</b> .....	<b>14</b>
<b>1.1. Objectifs</b> .....	<b>5</b>	<b>3.2. Part du revenu consacrée au logement</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2. Équipe</b> .....	<b>5</b>	<b>3.3. Qualité du logement</b> .....	<b>16</b>
<b>1.3. Étapes</b> .....	<b>5</b>	<b>3.4. Logement social, AIS et de transit</b> .....	<b>17</b>
<b>2. Résultats de la phase qualitative</b> .....	<b>6</b>	<b>3.5. Taille du logement</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1. Scope de l'étude qualitative</b> .....	<b>6</b>	<b>3.6. Logement en tant que lieu de travail</b> .....	<b>19</b>
<b>2.2. Définitions utiles</b> .....	<b>7</b>	<b>4.Recommandations</b> .....	<b>20</b>
<b>2.3. Prise en compte du genre dans les organisations bruxelloises</b> ....	<b>7</b>	<b>4.1. Recommandations liées aux données</b> .....	<b>20</b>
2.3.1. Le niveau régional.....	8	<b>4.2. Recommandations réglementaires</b> .....	<b>20</b>
2.3.2. Le niveau intermédiaire.....	9	<b>4.3. Recommandations opérationnelles</b> .....	<b>21</b>
2.3.3. Le niveau individuel.....	11	<b>5.Prospectives qualitatives et longitudinales</b> .....	<b>22</b>
		<b>5.1. Parcours résidentiel</b> .....	<b>22</b>
		<b>5.2. Conditions résidentielles</b> .....	<b>23</b>

## Genre et logement en Région de Bruxelles-Capitale

Synthèse d'une étude d'analyse menée par une équipe pluridisciplinaire de l'UCLouvain de mai 2022 à mai 2023

# Ensemble, dire non aux discriminations des femmes dans l'accès au logement

Une double casquette inédite ! L'égalité des chances et le logement. L'occasion inédite de se pencher pour la 1<sup>ère</sup> fois à Bruxelles sur cette question fondamentale : l'intégration de la dimension du genre dans le logement !

Eviter les discriminations, réparer certaines inégalités et être moteur de changement, voici le but du *gender mainstreaming*.

Mettre ses lunettes « genre » et s'assurer de l'impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes de toutes nos politiques, et en particulier celle du logement.

Le logement, comme tant d'autres secteurs, est soumis à des inégalités de genre et à des discriminations qu'il faut pouvoir comprendre et analyser pour mieux les combattre. L'étude dont vous allez entamer la lecture est précieuse. Pour la première fois, on quantifie les inégalités entre les femmes et les hommes liées au logement en Région de Bruxelles-Capitale.

Vous aurez l'occasion de le constater tout au long de ce document : les mentalités et les pratiques évoluent, mais le travail à abattre est encore conséquent. Que ce soit en termes d'accès à la propriété, de la part du revenu consacrée au logement, ou encore de la qualité du logement, les femmes restent encore toujours défavorisées et discriminées.

Cette étude est indispensable pour continuer à mener des politiques publiques *réellement* égalitaires en matière de logement. Ces données nous permettent d'objectiver et associer nos revendications et recommandations.

La lutte contre les discriminations subies par les femmes dans l'accès au logement a déjà débuté : allocation-loyer majorée pour les familles monoparentales, création de places d'accueil pour les victimes de violences, formations et sensibilisation des acteur.rices du secteur du logement. Ces réalisations concrètes améliorent le quotidien des femmes, et des hommes, à Bruxelles.

La prochaine étape est le logement féministe, relativement nouveau en Belgique et pourtant déjà bien connu en Espagne et en Autriche. Le logement féministe, ou égalitaire, permet de concevoir les espaces autrement et d'améliorer aussi les espaces communs, dans une perspective genrée. Bruxelles doit pouvoir être la prochaine ville pionnière en la matière !

Secrétaire d'État à l'égalité des chances et au logement



# 1. Méthodologie

Ce document est une synthèse d'une étude d'analyse menée par une équipe pluridisciplinaire de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), pour le Service public régional de Bruxelles (SPRB). L'étude, menée de mai 2022 à mai 2023, vise à quantifier les inégalités de genre liées au logement en Région de Bruxelles-Capitale.

L'étude, structurée autour de 6 dimensions, inclut l'identification de variables et sources utiles à leur évaluation genrée, la mise en œuvre d'entretiens qualitatifs pour cerner le contexte, l'obtention de données des différentes organisations identifiées, le traitement et l'analyse des données et enfin la rédaction de conclusions et recommandations.



## 1.1. Objectifs de l'étude

Six dimensions font l'objet d'une évaluation genrée :

1. Accès à la propriété
2. Part du revenu consacrée au logement
3. Qualité du logement
4. Part des hommes, des femmes et des familles monoparentales dans le logement social, le logement AIS, le logement de transit, etc.
5. Superficie du logement, nombre de pièces, etc.
6. Le logement en tant que lieu de travail

## 1.2. Équipe de l'étude

### Expertise scientifique

- Pr. Nicolas Bernard – Droit, USaint-Louis
- Benjamin Leclercq – Architecture et sociologie, LAB (institut de recherche de Louvain pour le Territoire, l'Architecture, l'Environnement construit)
- Pre. Chloé Salembier – Ethnologie et architecture, LAB (institut de recherche de Louvain pour le Territoire, l'Architecture, l'Environnement construit)

- Pr. Martin Wagener – Sociologie, IACCHOS (Institut d'Analyse du Changement dans l'Histoire et les Sociétés contemporaines UCLouvain)

### Coordination

- Séverine Guisset – Consultante en statistique, SMCS (Support en Méthodologie et Calcul Statistique UCLouvain)

## 1.3. Étapes de l'étude

### L'étude a été structurée en 4 étapes :

1. Détermination des variables utiles pour l'évaluation genrée de chacune des 6 dimensions et réalisation de 12 entretiens qualitatifs
2. Identification des sources disponibles et obtention des données
3. Traitement et analyses des données pour évaluer les 6 dimensions d'un point de vue genré
4. Interprétations et conclusions chiffrées pour chaque dimension

Un comité consultatif composé d'organisations actrices de terrain a accompagné l'étude.

L'étude a fait l'objet d'un rapport final reprenant l'ensemble des résultats, conclusions et recommandations.

## 2. Résultats de la phase qualitative

La partie qualitative de l'étude s'est centrée sur la place du genre au sein des organisations actrices du logement en Région de Bruxelles-Capitale. Les matériaux récoltés, qui reposent sur l'exploitation de 12 entretiens compréhensifs réalisés avec des agents publics, parapublics ou associatifs, témoignent d'un processus d'institutionnalisation progressive de l'égalité entre les genres, laissant toutefois transparaître une grande hétérogénéité entre ces différentes organisations.

### 2.1. Scope de l'étude qualitative

#### 9 Organismes à échelle régionale

- Fonds du logement
- Fédération des Agences Immobilières Sociales
- Citydev
- CLTB
- SLRB
- Homegrade Brussels
- Réseau habitat
- Brulocalis (fédération des CPAS)
- Urban

#### 3 Organismes à échelle communale

- Régie foncière
- SISP
- Guichet Logement communal

#### Profil des personnes enquêtée·e·s

 12  4

 6 architectes;  
 10 Sciences Humaines et Sociales (sociologie, anthropologie, sciences politiques, droit, histoire)

 10 responsables de service ou coordinateur·rice·s transversaux

 3 membres de Direction

 3 chargé·e·s de mission

 Ancienneté : 3 > 25 ans

 Âge : 32 > 62 ans

 8 entretiens individuels

 4 entretiens en binôme



## 2.2. Définitions utiles

### 3 niveaux d'opérationnalisation de l'égalité des genres

#### 1. Le niveau régional

recouvrant les modalités législatives d'accès au logement, les politiques d'attribution et les procédures de production de logements à l'échelle régionale.

#### 2. Le niveau intermédiaire

concerne les organisations en interne.

#### 3. Le niveau microsociologique

(individuel) des pratiques professionnelles.

#### Gender mainstreaming

Approche intégrée de la dimension de genre est une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.\*

#### Gender budgeting

Analyse sous l'angle du genre de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes.\*

#### Gender-blinded

Le terme « gender blind » signifie « aveugle aux différences de genre ». Dans le cadre de politiques publiques, cette notion permet de mettre en évidence la façon dont le genre sert ou non de référence dans l'élaboration de ces politiques et les mesures prises par les instances.\*

\*Institut pour l'égalité des femmes et des hommes,  
<https://igvm-iefh.belgium.be/>

## 2.3. Prise en compte du genre dans les organisations bruxelloises

### La loi sur le Gender Mainstreaming au sein des organisations

L'étude qualitative a cherché à objectiver dans quelle mesure les différentes organisations de la RBC se positionnaient vis-à-vis de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant sur l'intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles-Capitale, 2012).

1. Organismes intervenant à l'échelle communale : ces organisations n'ont pas le sentiment d'être soumises aux directives de Gender Mainstreaming et d'avoir l'obligation légale d'intégrer une perspective de genre dans leurs domaines d'action.
2. Organismes régionaux ou dépendants de subsides régionaux : obligation formelle de se conformer à la loi sur le Gender Mainstreaming, avec des résultats contrastés.



Le *Gender budgeting* présente un potentiel d'objectivation institutionnelle des questions égalitaires, pour des organisations qui entrevoyaient jusqu'à présent les inégalités sociales au prisme des rapports de classe et de « race ». Cet instrument semble en effet contribuer à ce que les organisations appréhendent désormais davantage les phénomènes sociaux au prisme du genre.

### Le Gender Budgeting comme objectivation institutionnelle du principe d'égalité

- Formalités administratives
- Levier d'apprentissage au sein des organisations et des services
- Gender budgeting sans prise en compte de genre « On s'est rendu compte qu'on était déjà dans les clous » (opérateur·rice régional·e de logement)

### 2.3.1. Le niveau régional

#### Un cadre juridique gender blinded et résidualiste

##### Politique du logement social : approche « résiduelle »

À première vue, ni les modes d'attribution, ni les modalités de production des logements dits « à finalité sociale » n'apparaissent comme des questions explicitement genrées dans la réglementation actuelle. L'enquête laisse toutefois entrevoir une dualité entre d'un côté, une politique du logement social qui s'inscrit dans une approche dite « résiduelle », en se focalisant sur des publics catégorisés comme étant en grande précarité ; et de l'autre côté, des dispositifs qui ciblent des publics beaucoup plus larges et intégrés dans la « société salariale ».

- Focus sur des publics « précarisés » = conscience « de fait » que le public est majoritairement féminin. Dans les représentations, on constate que l'association du genre et du logement est une thématique propre au logement social :

« [Les SISP et la SLRB], ce sont eux qui sont vraiment au cœur du problème. Oui, c'est eux qui sont confrontés à ce type de problématique [des questions de genre et de logement], plus au quotidien que nous » (AGENT·E D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE).

- **Ordonnance « 3% »** des logements sociaux réservés aux personnes victimes de violences intrafamiliales (ne concerne que le logement social).
- Analyse "genrée" dans les **quartiers les plus populaires** = angle de la sécurité ou du harcèlement de rue. Mais le terme "adolescent" est toujours considéré au masculin générique.

##### Approche généraliste logement (logement « moyen », non ciblé, etc.)

- Critères d'attribution = Pas d'approche en termes de genre sauf ponctuellement (projets ou expérimentations spécifiques)



- Les principes de non-hiérarchisation des chambres et de modularité des logements s'opposent aux logiques de prévention du risque chez les bailleurs
- Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) et Plan Régional d'Affectation du Sol non genrés
  - > Mais le Règlement Régional d'Urbanisme est en cours de redéfinition. Notamment dans le but de mieux prendre en compte les enjeux relatifs à l'égalité des genres. Cette réflexion s'arrime à des expérimentations et des projets pilotes (par exemple le projet Calico à Forest), dont l'un des objectifs est de permettre d'accompagner ce processus de refonte des documents d'urbanisme
  - > La notion de "bon aménagement des lieux" présente un potentiel pour **genrer** les projets

*« Dans nos critères d'attribution de marché sur le choix des projets avec les architectes, on a ce qu'on appelle l'habitabilité. Et dans ce critère-là, on demande de faire aussi ça sous le prisme du genre » (AGENT·E D'UNE ORGANISATION COMMUNALE).*

### 2.3.2. Le niveau intermédiaire

#### Une diffusion variable et progressive des questions de genre au sein des organisations

A l'échelle des organisations, l'application concrète du gender mainstreaming apparaît variable d'une institution à l'autre. Ceci confirme l'hypothèse que les comportements et attitudes à propos l'égalité des sexes font l'objet d'un apprentissage progressif dans l'action publique bruxelloise.

- **4** organisations sur 12 estiment que la prise en compte du genre est fondamentale dans leur organisation ;
- **3** organisations ne prennent pas en compte le genre ;
- **5** se situent à un niveau intermédiaire.

#### Des changements de nature procédurale et culturelle dans certaines organisations

- Usage systématique de l'**écriture inclusive**

*« [Il s'agit pour nous] de mieux valoriser le féminin afin d'introduire plus de parité dans nos procédures, par exemple en évitant de dire « l'ingénieur » au masculin, mais en disant « l'ingénieur ou l'ingénieure ». Voilà des petites adaptations de, finalement à être plus inclusif dans nos cahiers de charges et dans notre procédure. » (AGENT·E D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE).*

- Mise en place d'**instances** : charte de la diversité, commission en interne contre les discriminations de genre, parité dans les jurys d'attribution de marché...



- Une **thématique “nouvelle”** pour ces organisations

*« Autant les différences sociales, les différences culturelles, les problèmes de racisme.... Ce sont vraiment des problématiques qui ont fait toujours partie de l'ADN [de mon organisation], [...] Mais la thématique du genre, à mon sens, ce n'est même pas qu'ils ne voulaient pas, c'est que c'était en dehors de leur spectre »* (AGENT·E D'UNE ORG. RÉG.).

- Des initiatives participent à la **sensibilisation des équipes**:

- > Ex : écoute collective d'un podcast sur la thématique Genre et Architecture ou genre et urbanisme suivi d'un débat en interne
- > Ex : une série de conférences ouvertes au public sur le thème du genre

- Sensibilisation **variable** des équipes aux questions de genre

*« Moi mes collègues sont principalement des hommes de cinquante ans [...] qui sont blancs, hétérosexuels. Et donc voilà. A un moment donné si on ne forme pas ces personnes-là, je ne suis pas sûre qu'on arrive à les convaincre... »* (AGENT·E D'UNE ORG. RÉG.).

#### 4 freins à l'intégration du genre au sein des organisations bruxelloises

1. Manque de données sur lesquelles se référer pour porter la cause égalitaire en interne

*« Autant les différences sociales, les différences culturelles, les problèmes de racisme.... Ce sont vraiment des problématiques qui ont fait toujours partie de l'ADN [de mon organisation], parce que... [Mon organisation] a toujours été extrêmement consciente de tout ça, et a toujours essayé de faire des choses, enfin de mettre des dispositifs en place pour que les choses puissent s'améliorer dans ces thématiques-là. Mais la thématique du genre, à mon sens, ce n'est même pas qu'ils ne voulaient pas, c'est que c'était en dehors de leur spectre. C'est... Ça n'avait... Ça n'existait... Oui... C'est pas que ça n'existait pas, c'était inconnu »* (AGENT·E D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE).

2. Intensification du travail des agents publics

- Impossibilité de trouver le temps de se former aux questions égalitaires

- Multiplication des prérogatives des agents en charge du gender mainstreaming (promotion de la « diversité », de l'« inclusivité » et du « handicap »...)

*« Chaque fois que j'ai apporté une nouvelle idée, elle a toujours été hyper bien reçue. Et euh donc y a pas du tout, moi je n'ressens pas de... Y a pas de barrières. J'ai pas l'impression que... Y a une résistance peut-être, une résistance sur le coût que ça peut prendre, mais [...] j'ai l'impression que d'un point de vue idéologique, y a pas de résistances. Y a juste une méconnaissance totale »* (AGENT·E D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE).

3. Sentiment de concurrence entre les problèmes sociaux

*« À la limite j'ai l'impression parfois que la question LGBTQIA+ est plus légitime que la question des femmes, euh, au niveau institutionnel »* (AGENT·E D'UNE ORG. RÉG.).



#### 4. New management public : gouvernance pyramidale des organisations

- Sentiment d'être assujéti au "bon vouloir" de leur Direction

*« [Avant], on n'était pas empêché dans notre travail de réaliser des choses qu'on savait indispensables et qu'on savait recommandées, qu'on savait carrément portées par des lois. Mais maintenant [...] on n'est plus du tout dans cette optique-là [...]. Si [la Direction] ne veut pas que je fasse mon travail, c'est parce qu'elle ne veut pas rajouter ce paramètre de l'égalité des genres aux rouages déjà assez compliqués de son administration »*

(AGENT·E D'UNE ORG. RÉG.)

- Dilution du sentiment de responsabilité des agent·e·s dans la diffusion du gender mainstreaming. En l'occurrence, les témoignages mettent en cause le fonctionnement de plus en plus pyramidal d'institutions publiques en proie à des processus de managérialisation.

### 2.3.3. Le niveau individuel

#### Intégration du genre comme levier de transformation des pratiques professionnelles

##### Les pratiques des architectes

- **Vigilance sur la « qualité » des espaces**
  - > Le terme « Qualité » porte surtout sur des considérations et des mesures qui relèvent du « bon sens » de la part des architectes. Ce qui entraîne naturellement une prise en compte indirecte du genre.
- **Vigilance sur la visibilité et/ou la facilitation du travail domestique**
  - > Matériaux faciles à entretenir, rangements pratiques
  - > Emplacement des espaces du care (cuisine ouverte, sdb...)

- **Vigilance sur les espaces communs et leur gestion**

- > Espaces communautaires et prise en compte des implications sur la gestion (vivre ensemble vs « safe space »)
- > Sécurité des espaces communs et extérieurs

*« Pour qu'il y ait une bonne cohabitation, il faut que les espaces [communs] soient bien agencés. Pour qu'ils soient bien agencés, il faut que ce soit sécurisant pour tout le monde et que ce soit suffisamment spacieux pour éviter qu'ils soient soumis à des dégâts. Je dirais donc parfois [qu'] un couloir trop petit, il va vite y avoir des coups dans les murs. Un couloir [...] qui est trop sinueux, il va y avoir des recoins, peut-être que quelqu'un seul ne sera pas à l'aise de se promener, même s'il est bien éclairé. Là c'est dans ce sens-là, en fait. C'est une rationalisation de l'espace en fait »*

(AGENT·E D'UNE ORGANISATION COMMUNALE)



### La diffusion des questions de genre dans l'intervention sociale

#### Le travail social individuel

- Perspective particulariste gender-blinded au sein des CPAS (focus sur la "personne", soit un individu neutre qu'il s'agit d'autonomiser).

*« La politique du genre dans les CPAS, c'est qu'ils ont plutôt tendance à ne pas vouloir l'appliquer parce que pour eux, pour les CPAS, c'est une, une personne qui est en demande d'une aide, qu'elle soit masculine ou féminine »* (AGENT·E D'UNE ORGANISATION RÉGIONALE).

#### Le travail social collectif dans le logement social

- Institutionnalisation et professionnalisation des pratiques en cours dans les SISP
- Accompagnement social collectif « genré » de fait mais risques d'assignation des femmes au travail domestique, collectif et communautaire
- Nécessité de quantifier la féminisation des publics du travail social collectif et communautaire pour éviter d'assigner les femmes à l'animation sociale dans les quartiers populaires
- Persistance de la spécialisation sexuelles des métiers de proximité : concierge / techniciens (hommes) ; assistance sociale = femmes

#### Le rôle du secteur associatif : une diffusion dynamique des questions de genre

- Travail d'intermédiation et de mise en réseaux faisant interagir les acteur·rice·s de l'action publique
- Expérimentations architecturales  
Exemple de Calico : la multiplicité et la coexistence des acteur·ice·s contribuent à diffuser les enjeux égalitaires par l'échange informel de savoirs et de pratiques
- Projets partenariaux (Contrat de quartier) : diffusion des principes égalitaires défendues par les associations féministes



## 3. Résultats de la phase quantitative

### Source des données

Les données utilisées ont été obtenues auprès des organisations suivantes :

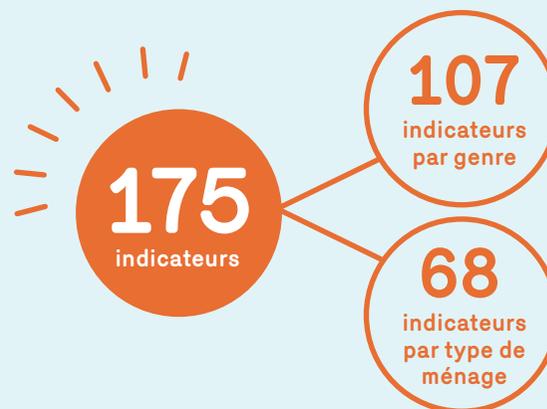
- Bruss'Help
- Bruxelles Logement – DIRL et Enquête sur les logements locatifs de Bruxelles
- Citydev
- Community Land Trust Bruxelles
- Etude BruHome (ULB/VUB)
- FedAIS et AIS Logement pour Tous
- Fonds du Logement
- Homegrade
- IBSA
- Ligue des Familles
- MinFin
- Réseau Habitat
- SLRB
- SPP Intégration sociale
- Statbel – Censur, Enquête des Forces de travail, Enquête du Budget des Ménages, Enquête SILC

### Panorama et intersectionnalité

Un total de **175 indicateurs issus de 20 sources différentes** ont été identifiés dans le cadre de cette étude.

107 sont disponibles par genre ou sexe et 68 par type de ménage, ce qui a permis de tirer des conclusions plus fines et de prendre en compte la monoparentalité.

Une approche intersectionnelle plus globale était souhaitée (et souhaitable), mais peu de données ont pu être obtenues pour le genre croisé avec une autre variable: 14 indicateurs sont disponibles par âge, 7 par nationalité ou pays de naissance, 5 par catégorie de revenu ou activité économique et 2 par situation de handicap.



### Limites de l'étude

Différents problèmes ont été rencontrés lors de la collecte des données :

- Absence de données genrées
- Incomplétude des données
- Ancienneté des données
- Manque de pertinence des données :
  - > Format inadéquat ne permettant pas la standardisation
  - > Taille d'échantillon limitée
  - > Représentativité limitée
- Catégorisation genrée inadéquate, en particulier usage de la personne de référence du ménage

Par conséquent, différents aspects n'ont pas pu être pris en compte dans la partie quantitative de l'étude : les aspects géographiques et spatiaux, les aspects longitudinaux, les aspects liés à l'identité de genre et aux thématiques LGBTQIA+, ainsi que divers aspects plus "qualitatifs", liés aux dynamiques sociales et individuelles, aux parcours de vie, etc.

Ces thématiques sont abordées dans les recommandations.



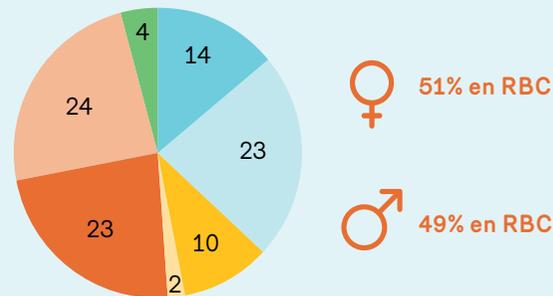
### Contexte des données

Chacune des sources utilisées dans l'étude présente certaines limites : petits effectifs, échantillon avec des biais potentiels, présence de valeurs manquantes, etc. Les résultats de l'étude présentent de manière descriptive quelques grandes tendances observées dans les données sur la base des sources les plus robustes.

Les sources précises, leurs limites et détails méthodologiques sont détaillés dans le rapport final de l'étude. La sur- ou sous-représentation d'un groupe est basé sur la comparaison avec le total des catégories ou le poids de ce groupe dans la population de la Région de Bruxelles-Capitale.

### Répartition des genres et types de ménages dans la population

- D'après les données de l'IBSA, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la RBC compte 49% d'hommes et 51% de femmes
- Les femmes sont majoritaires parmi les 65-79 ans (56%) et les 80 ans et plus (66%)
- **La répartition de la population par type de ménage est la suivante :**



Couple sans enfants



Couple avec enfants



Famille monoparentale Mère



Famille monoparentale Père



Femme seule



Homme seul



Autre



### 3.1. Accès à la propriété

Les hommes sont sur-représentés parmi les personnes avec des patrimoines immobiliers nuls, ainsi que parmi les personnes avec les patrimoines immobiliers les plus élevés, sauf pour les 60 ans et plus.

Les couples avec enfants sont sur-représentés parmi les propriétaires et les personnes qui ont l'intention de le devenir. Les hommes sont sur-représentés parmi les personnes avec un crédit hypothécaire.

#### Prêts hypothécaires par genre

Statbel – Enquête SILC (2021) - %

Présence d'un prêt hypothécaire l'année de référence - Non (N=551)	46	54
Présence d'un prêt hypothécaire l'année de référence - Oui (N=843)	53	47
Prêt hypothécaire l'année en cours - Non (N=1364)	50	50
Prêt hypothécaire l'année en cours - Oui (N=30)	55	44



Homme



Femme



### 3.2. Part du revenu consacrée au logement

L'entrée en monoparentalité a un impact négatif sur la situation de logement pour des proportions importantes d'hommes et de femmes, et donc sur l'accès à la propriété, avec potentiellement une situation plus complexe encore pour les femmes.

Les femmes sont sur-représentées parmi les personnes vivant en logement social (56%).

#### Statut par rapport au logement par genre

Statbel – Enquête SILC (2021) - %

Statut	Homme (%)	Femme (%)
Locataire au prix du marché (n=1342)	49	51
Location moins chère (famille/employeur) ou logement gratuit (N=149)	51	49
Logement social (N=313)	44	56
Propriétaire (N=1394)	50	50



Homme



Femme

- Les femmes sont sur-représentées parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration, en particulier à partir de 65ans, avec une sur-représentation encore plus importante des mères de familles monoparentales.

- Les loyers médians et moyens sont très peu différents entre hommes et femmes, mais ces résultats globaux pourraient masquer des inégalités et des nuances. Les aides à la garantie locative du Fonds du Logement sont principalement utilisées par les mères de famille monoparentales et les hommes seuls.

- En moyenne, les ménages avec un homme comme personne de référence dépensent des montants plus importants (en chiffres absolus) pour tous les postes liés au logement que ceux qui ont une femme comme personne de référence. Par contre, ces postes représentent (en valeurs relatives) des parts du budget plus importantes lorsque la personne de référence est une femme, en lien avec des dépenses plus faibles.

- Sur la base du bail, on observe une sur-représentation des hommes parmi les personnes expulsées au global, mais une sur-représentation des femmes pour les expulsions de SISF (en lien avec leur plus forte représentation dans le logement social). Une proportion importante de familles monoparentales a des difficultés à payer son logement.

**AU GLOBAL, 53%  
DES BÉNÉFICIAIRES  
D'UN REVENU  
D'INTÉGRATION SONT  
DES FEMMES. CETTE  
PROPORTION EST  
RELATIVEMENT STABLE  
ENTRE 0 ET 64 ANS, PUIS  
AUGMENTE À 61% POUR  
LES 65 ANS ET PLUS.**

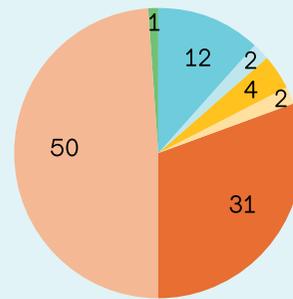


### 3.3. Qualité du logement

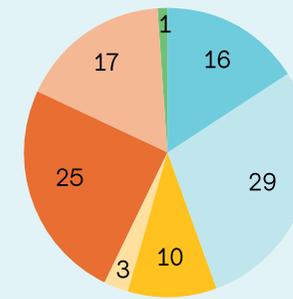
- Les femmes sont sur-représentées en logement collectif.
- On observe une sur-représentation des hommes seuls et femmes seules en chambres et studios, et des couples avec enfants dans les maisons unifamiliales.
- Les parts moyennes du budget consacrées à l'électricité, au gaz et aux combustibles sont similaires pour tous les ménages, quel que soit le genre de la personne de référence.
- Les femmes seules et hommes seuls sont sur-représentés parmi les personnes qui n'ont pas de double vitrage ou pas de thermostat.
- Les hommes sont sur-représentés parmi le petit groupe de personnes qui n'ont pas de chauffage central ou utilisent des formes alternatives de chauffage.
- Le prêt vert bruxellois est plus utilisé par les couples avec enfants et les mères de famille monoparentale.

### Type de foyer par logement SPRB (2020) - %

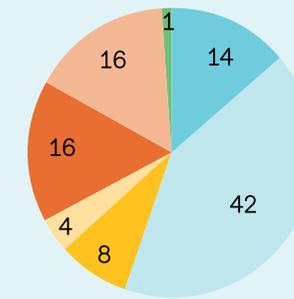
**Chambre/studio  
(N=383)**



**Appartement/loft/duplex  
(N=4315)**



**Maison unifamiliale  
(N=389)**



Couple sans enfants



Couple avec enfants



Famille monoparentale - Mère



Famille monoparentale - Père



Femme seule



Homme seul



Autre

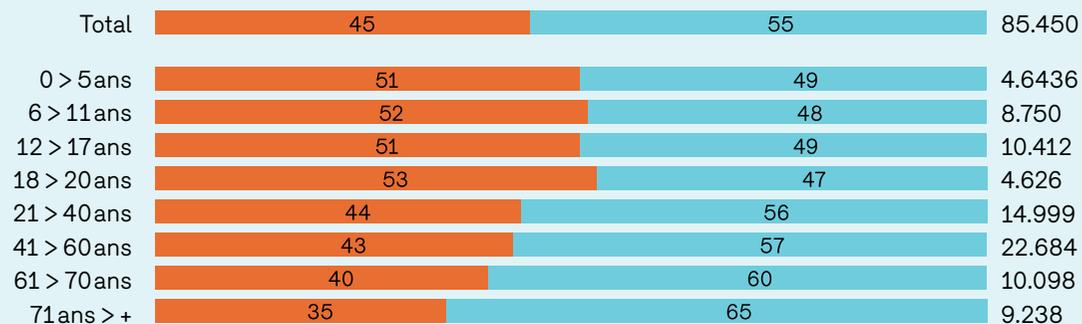


### 3.4. Logement social, AIS et de transit

- On observe une prépondérance des femmes dans le logement social, avec une sur-représentation dans les SISP, en particulier pour les personnes les plus âgées.
- Le profil des locataires d'AIS indique une sur-représentation des familles monoparentales dans la plupart des cas et une sur-représentation des hommes seuls ou des femmes seules pour certaines AIS.
- Les femmes sont sur-représentées dans l'accueil de crise et le logement de transit, tandis que les hommes sont sur-représentés dans tous les autres hébergements associés au sans-abrisme et parmi les personnes qui ont reçu une prime d'installation.

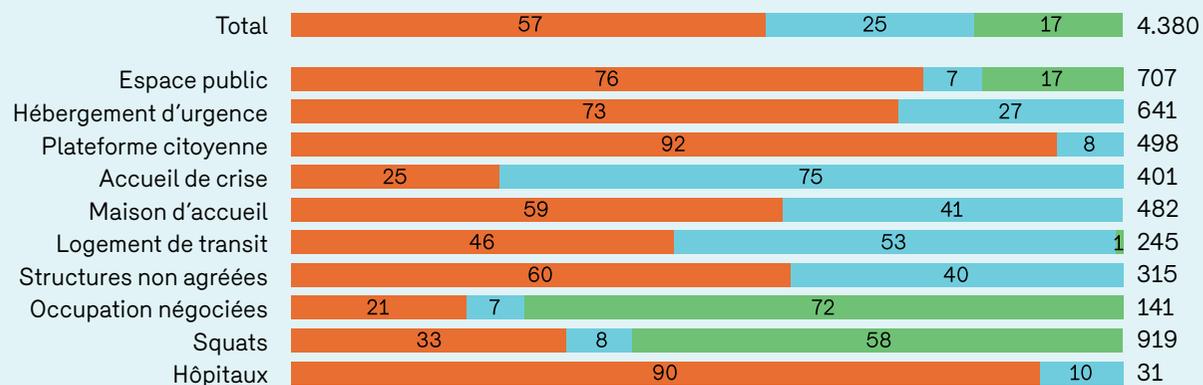
#### Personne vivant en logement social via une SISP

SLRB (2020) - %



#### Nombre de personnes majeures dénombrées comme sans-abri ou mal logées

Bruss'Help (2020) - %



Homme



Femme



Autre

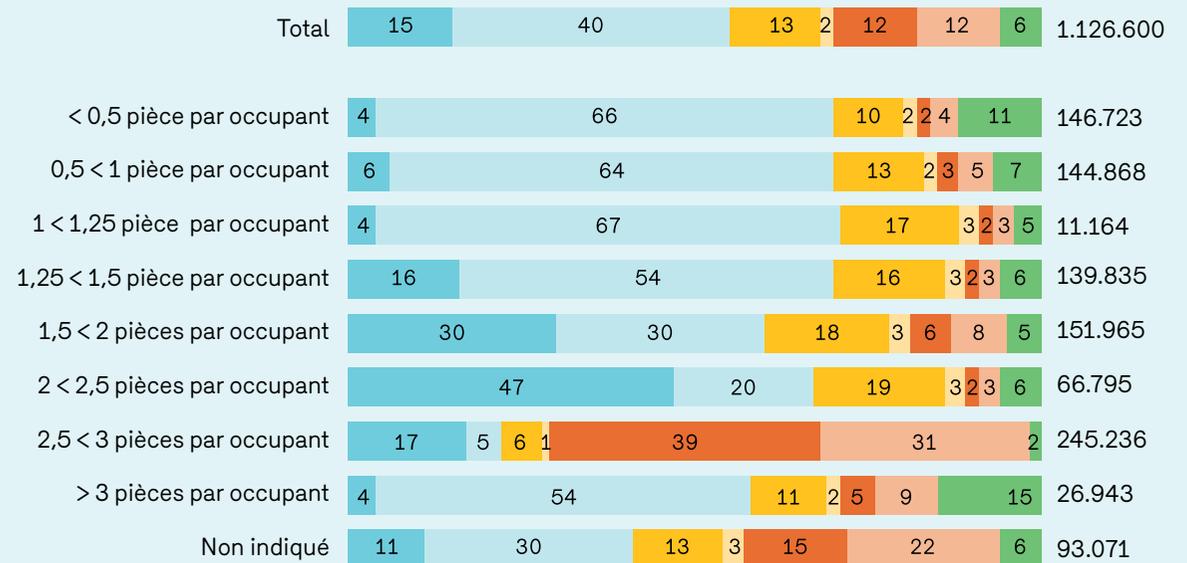


### 3.5. Taille du logement

- Aucune différence majeure n'apparaît entre genres pour les superficies moyennes du logement en général.
- Par type de ménage, ce sont les mères de famille monoparentale, les femmes seules et les hommes seuls qui sont sur-représentés dans les logements les plus petits, ce qui se reflète aussi dans le nombre moyen de pièces par occupant.

### Type de ménage par nombre de pièces par occupant

Statbel Census (2011) - %



Couple sans enfants



Famille monoparentale - Mère



Femme seule



Couple avec enfants



Famille monoparentale - Père



Homme seul



Autre

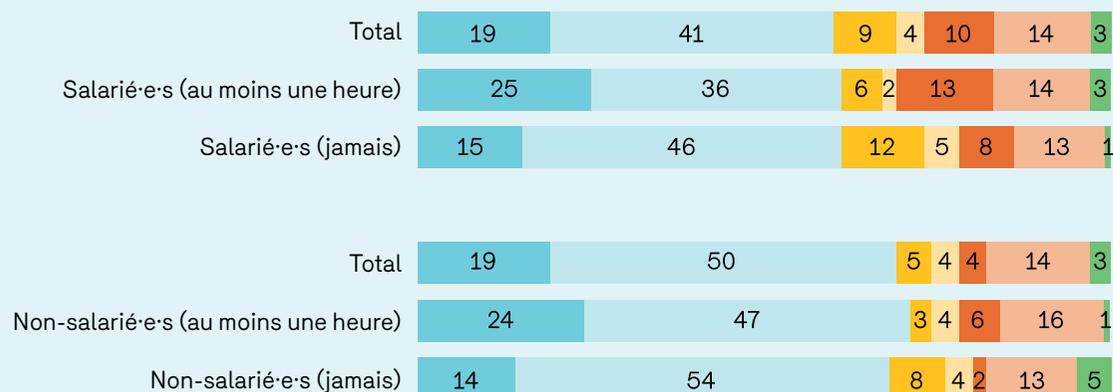


### 3.6. Logement en tant que lieu de travail

- Au global, les femmes ont davantage tendance à travailler à domicile que les hommes et, pour les non-salarié·e·s, ont tendance à passer des proportions plus importantes de leur temps de travail à domicile, avec les mêmes tendances quel que soit l'âge ou la situation de handicap.
- Les hommes sont sur-représentés parmi les personnes qui indiquent que «La crise du coronavirus n'a pas d'influence sur la fréquence à laquelle je travaille à domicile.».

### Travail à domicile - Statbel

EFT (2021) - %



Couple sans enfants



Famille monoparentale - Mère



Femme seule



Couple avec enfants



Famille monoparentale - Père



Homme seul



Autre



## 4. Recommandations

### 4.1. Recommandations liées aux données

---

Cette étude a permis de mettre en lumière plusieurs limites et lacunes en ce qui concernent les données liées au genre et au logement en Région de Bruxelles-Capitale. Les auteurs de l'étude formulent les recommandations suivantes en vue d'améliorer la situation :

- Encourager la numérisation et la centralisation des données pour les organisations dans lesquelles ces procédures ne sont pas encore standardisées.
- Encourager la collecte de données genrées par toutes les organisations actrices du logement en RBC, en visant l'exhaustivité et la régularité.
- Encourager l'utilisation de catégorisations genrées adéquates et standardisées, avec trois catégories pour le genre, une typologie suffisamment détaillée pour le type de ménage et la non-utilisation du concept de "personne de référence du ménage".
- Encourager les approches intersectionnelles et donc la collecte de données croisées avec le genre et relatives aux catégories d'âge, statuts socio-économiques, origines et présence d'un handicap (tout en prenant en compte la réglementation sur la protection des données).
- Encourager la mise à disposition des données pour des besoins de recherches et d'action publique.
- Promouvoir l'utilisation de ces données par les organisations actrices du logement dans le but d'informer la prise de décision et de développer des stratégies de long terme autour du genre.

### 4.2. Recommandations réglementaires

---

Il serait opportun d'envisager des mesures réglementaires permettant de faciliter l'accès au logement et le maintien dans le logement pour combler certaines inégalités mises en évidence dans cette étude. Ces recommandations concernent une combinaison d'actions aussi bien générales que ciblées, structurelles que genrées :

- Lutter plus énergiquement contre les discriminations genrées, par l'intensification notamment de l'utilisation des procédures du test de situation et de type 'client-mystère'.
- Sanctuariser réellement le logement de la femme victime de violences intrafamiliales ; ou, à défaut, prévoir des relogements sûrs, anonymes et surtout... immédiats.
- Abolir (pour l'ensemble des allocations sociales) le statut cohabitant, qui affecte en effet les femmes au premier chef.



### 4.3. Recommandations opérationnelles

- Améliorer l'accès des femmes à la propriété, notamment en levant les obstacles spécifiques mis par les banques au crédit hypothécaire.
- Mettre en place des mesures plus englobantes : régulation des loyers, allocation-loyer, extension du parc immobilier social, etc. en poursuivant l'objectif d'assécher ce terreau économique défavorable aux femmes (le mal-logement féminin étant d'abord le reflet d'une vulnérabilité matérielle supérieure et d'une surexposition à la précarité).
- Protéger les figures des ménages monoparentaux.

Le volet qualitatif de cette étude auprès des opérateurs publics de logement en RBC a permis de mettre en évidence trois niveaux concernés par le gender mainstreaming: les niveaux régional, intermédiaire et personnel.

L'enquête met en évidence des leviers et des freins spécifiques au gender mainstreaming dans ces organisations. Afin de favoriser l'application du gender mainstreaming, deux recommandations opérationnelles ont été identifiées :

- Proposer un programme de formation aux opérateurs publics de logement en RBC qui puisse rencontrer les attentes des trois niveaux identifiés dans cette étude. Ces formations viseraient trois objectifs:
  - > questionner les modalités législatives, les politiques d'attribution et les procédures de production de logement au prisme de l'intersectionnalité (comment pallier les inégalités de genre et produire du logement plus inclusif?);
  - > favoriser l'équité au sein des organisations et consolider la position des agent·e·s chargé·e·s du gender mainstreaming;
  - > transformer les pratiques professionnelles pour favoriser l'inclusivité.

- Evaluer sur le long terme l'évolution du gender mainstreaming auprès des opérateurs publics de logement en se basant sur le questionnaire conçu pour cette étude.

Un entretien pourrait être réalisé à an+1, an+2, an+3, etc. auprès des 3 niveaux identifiés dans cette étude. Cette étude longitudinale permettrait d'identifier les freins et les leviers d'intégration du gender mainstreaming en RBC, d'évaluer leurs évolutions et d'impliquer les organisations concernées.



# 5. Perspectives qualitatives et longitudinales

L'étude permet d'offrir des premiers jalons de compréhension des inégalités genrées en RBC, mais occulte en grande partie deux aspects pouvant impacter les politiques régionales en matière de logement :

- 1) L'accès au logement et
- 2) les conditions de logement.

Une étude qualitative en 2 volets permettrait d'affiner les données quantitatives pour améliorer la compréhension des inégalités de genre en RBC en matière de logement et porter des recommandations politiques adéquates:

## 5.1. Parcours résidentiel

À ce jour, en RBC, aucune étude ne permet de comprendre de façon précise et longitudinale les difficultés rencontrées et les ressources mobilisées dans les parcours résidentiels des personnes les plus vulnérables (familles monoparentales, isolé-e-s, personnes racisées, personnes handicapées, personnes LGBTQIA+, etc.).

Une étude menée sur un groupe cible permettrait de mettre en évidence les freins et les stratégies liés à l'accès au logement en RBC et notamment, les discriminations à la location et dans l'accès à des crédits hypothécaires, le vécu et les critères des bruxelloix·ses quant à leurs choix résidentiels (voisinage, quartier, typologie de logements, performance énergétique, etc.).

Cette étude pourrait être réalisée de façon longitudinale (min. 5 ans) avec un groupe cible identifié comme potentiellement discriminé sur le marché du logement, en partenariat avec equal.brussels, Bruxelles-Logement, Bruxelles Environnement, Unia, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), le conseil pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) et des associations travaillant en première ligne, pour mettre au défi les données biographiques sur les parcours résidentiels du groupe cible identifié.

**UNE ÉTUDE MENÉE  
SUR UN GROUPE CIBLE  
PERMETTRAIT DE  
METTRE EN ÉVIDENCE  
LES FREINS ET LES  
STRATÉGIES LIÉS  
À L'ACCÈS AU  
LOGEMENT EN RBC.**



## 5.2. Conditions résidentielles

Ce volet vise à mettre en évidence les inégalités de conditions de logement des personnes les plus vulnérables en RBC, elle viserait la compréhension de 5 dimensions :

### 5.2.1. Inégalité d'occupation

Au sein du logement, peut-on observer des inégalités liées au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, etc. dans l'occupation des espaces? Dans quelle mesure les inégalités sont inscrites dans les espaces domestiques? Dans quel mesure les rôles sociaux impactent l'occupation du logement?

### 5.2.2. Précarité énergétique et hydrique

Au sein du logement, quelles sont les modalités d'accès au confort thermique et à l'hygiène? Ces enjeux font-ils l'objet d'arbitrages liés au genre, à l'orientation sexuelle, etc. de la personne? (voir étude préparatoire du CEFH sur le genre et la précarité énergétique)

### 5.2.3. Violences intra-familiales

Dans quelle mesure l'espace domestique est-il le lieu de violence intrafamiliale? Dans quelle mesure l'organisation et la gestion des espaces du/autour du logement peuvent-elles prévenir, maintenir ou renforcer ces violences ?

### 5.2.4. Arbitrage économique

Dans quelle mesure les rapports de domination impactent la sécurité du logement? Qui est propriétaire au sein du ménage et à quelle part? Qui paie le loyer?

### 5.2.5. Innovation et inclusivité

Dans quelle mesure les projets innovants en RBC (habitat groupé, CLTB, Coopérative, etc.) intègrent la perspective de genre et quel est l'impact de ces mesures sur le vécu des personnes?

Pour chacune de ces dimensions, des groupes cibles seront sélectionnés dans une perspective intersectionnelle (types de ménage, situations socio-professionnelles, typologies de logement, origines, handicap, communauté LGBTQIA+) et en travaillant dans des quartiers aux profils variés.

© Bruxelles Logement  
Tous droits réservés

De nombreuses autres informations sur Bruxelles Logement à l'adresse :  
[www.logement.brussels](http://www.logement.brussels)

Editeur responsable :  
David VAN VOOREN,  
Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles  
Les inégalités de genre liées au logement  
en Région de Bruxelles-Capitale.

Mise en page : Trinôme

Octobre 2023



**BRUXELLES LOGEMENT**

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Place Saint-Lazare 2 • 1035 Bruxelles

T +32 (0)800 40 400

Formulaire de contact : <https://logement.brussels/contacts-et-questions/formulaire-contact/>

[logement@sprb.brussels](mailto:logement@sprb.brussels)

[www.logement.brussels](http://www.logement.brussels)